

14 juin 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERALE DE SANTE

(Eurolist)

Par courrier du 13 juin 2007, la société SCA Attia Villard Fribourg (8 A parc industriel, Wauthier Braine, Belgique) et la société Rainbow Santé (10 rue Denfert-Rochereau, 92100 Boulogne Billancourt) (1) ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 12 juin 2007, par suite d'acquisitions sur le marché d'actions GENERALE DE SANTE, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société GENERALE DE SANTE et détenir de concert, à la date du 12 juin 2007, 5 482 228 actions et droits de vote GENERALE DE SANTE, soit 10,016% du capital et des droits de vote de la société (2) (3).

A titre individuel, la société SCA Attia Villard Fribourg a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 juin 2007, par suite d'acquisitions sur le marché d'actions GENERALE DE SANTE, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société GENERALE DE SANTE et détenir à titre individuel, à la date du 12 juin 2007 (3), 5 477 628 actions et droits de vote GENERALE DE SANTE, soit 10,007% du capital et des droits de vote de la société.

-
- (1) Contrôlées à 100% par le Docteur André Attia.
(2) Sur la base d'un capital composé de 54 737 084 actions représentant autant de droits de vote.
(3) La société Rainbow Santé détient 4600 actions GENERALE DE SANTE.